

Méthode de français juridique (2e édition)

Paris : Dalloz 2017, 374 p.

ADRIANA LASTIČOVÁ [adrilast@ucm.es]

Universidad Complutense de Madrid, Espagne

[HTTPS://DOI.ORG/10.5817/ERB2021-2-21](https://doi.org/10.5817/ERB2021-2-21)

Le livre *Méthode de français juridique*, dont la seconde édition a paru chez Dalloz en 2017 (par rapport à la première édition de 2012 celle – ci est enrichie de nombreux exercices innovants) a été conçu comme un complément aux cours dispensés en études de droit dans les universités françaises. Mais comme les auteurs le signalent elles-mêmes dans l'Avant-propos, cet ouvrage s'adresse non seulement aux étudiants en droit, mais aussi aux traducteurs et interprètes qui veulent s'initier au vocabulaire juridique et perfectionner leur maîtrise de la langue du droit. A notre avis, ce travail peut intéresser, à plus d'un titre, aussi les enseignants et les étudiants des cursus universitaires spécialisés en Traduction/Interprétation.

Dans sept chapitres qui composent l'ouvrage et dont chacun est subdivisé en plusieurs activités numérotées, les lecteurs y trouveront des synthèses et des exercices sur le vocabulaire juridique, sur l'argumentation en droit, sur le syllogisme ou la construction des textes juridiques. Mais ce sont surtout les parties qui soulignent certains aspects linguistiques du français juridique qui s'avèrent très utiles pour les étudiants ou les professionnels de la traduction et que nous souhaiterions souligner dans ce compte-rendu. La majorité des manuels consacrés au français juridique privilégie l'acquisition de la terminologie et la connaissance des sources du droit et des institutions françaises et communautaires au détriment de la grammaire spécifique aux textes de droit. C'est ainsi par exemple dans *Le Français juridique* publié chez Hachette en 2003 ou dans *Le Français du droit*

de 1998 publié chez CLE International. Cependant, les connaissances des élèves ne doivent pas se limiter au domaine du droit ou de la terminologie et notre expérience professionnelle au Centre d'études juridiques à Madrid, en tant que professeur de français juridique, confirme ce fait. Il faut aussi approfondir et mettre à jour les connaissances des étudiants en matière de langue française, et en particulier, certaines connaissances grammaticales spécifiques, comme par exemple l'utilisation de l'imparfait et du passé simple, l'emploi des différentes prépositions ou l'utilisation de la voix impersonnelle. Cette partie est également importante que la partie terminologique, car les outils grammaticaux sont aussi essentiels afin que la traduction du tchèque/slovaque vers le français respecte les caractéristiques morphosyntaxiques du discours juridique français et c'est ici le principal atout de l'ouvrage *Méthode de français juridique* pour les linguistes, dans les parties qui explicitent la grammaire spécifique aux textes de droit. Soulignons, entre autres, l'utilisation des termes indéfinis (*tout, chaque, à un moment quelconque* par exemple) typiquement juridiques (p. 8–11) ; les locutions pour se référer au droit objectif (*selon, en vertu de, d'après, aux termes de*, etc., p. 17) ; les connecteurs de la cause et de la conséquence (p. 62–73) ou de l'opposition et de la concession les plus utilisés dans le droit (p. 26–28) ; la voix passive qui met l'accent sur l'objet de l'action et qui est si fréquente dans le français juridique (p. 90–92) ou la correcte utilisation des prépositions *à/de, par* (p. 35). Les auteurs soulignent aussi l'utilisation des pronoms relatifs et proposent d'abord



un tableau récapitulatif et aussi quelques exercices intéressants (p. 122–127). Le manuel fait travailler et réviser la correcte conjugaison de certains verbes comme « *promulguer* » ou « *conclure* » (p. 185), nous avons bien apprécié aussi les passages et les exercices consacrés aux familles de mots (p. 104 ou p. 268 par exemple). Les hypothèses s'utilisent fréquemment dans le français juridique pour exprimer les faits non prouvés et les auteurs nous le remarquent dans le chapitre 7 (activités 48–51). Les parties qui travaillent l'utilisation des noms en *-tion/-ment* ou les possibilités indiquées par les suffixes *-ible/-able/-uble* nous ont paru également très intéressantes et utiles (p. 103–106). Le manuel donne aussi des conseils pour savoir adopter le style neutre dans les rédactions juridiques et il est doté d'une quantité de sources textuelles ainsi que d'une liste des mots-clés de droit pénal international. En outre, il faudrait remarquer que l'explication que les auteurs donnent est claire et systématique, présentée souvent sous la forme des tableaux récapitulatifs qui facilitent l'apprentissage

grâce à la synthèse des renseignements offerts (voir par exemple le tableau consacré au lexique du contrat, p. 149 ou un autre qui explicite les expressions du pouvoir, du devoir et du vouloir dans le français juridique, p.156–157). Les notions acquises peuvent immédiatement être mises en pratique grâce aux exercices variés qui aident les apprenants à consolider les connaissances ou à s'autoévaluer et dans ce sens les corrigés à la fin de l'ouvrage fournissent un outil précieux pour les autodidactes.

Pour finir, signalons encore une fois l'intérêt de l'ouvrage, notamment pour les étudiants ou les enseignants venant de filières autres que le droit. C'est grâce à cette approche morphosyntaxique, si absente dans d'autres manuels, ainsi qu'à la prise de conscience de la transposition de la langue courante à la langue soutenue et administrative qui se développe chez les apprenants au fur et à mesure de leur progression que cet ouvrage peut être considéré comme un outil particulièrement adapté à l'enseignement du français juridique.



This work can be used in accordance with the Creative Commons BY-SA 4.0 International license terms and conditions (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/legalcode>). This does not apply to works or elements (such as images or photographs) that are used in the work under a contractual license or exception or limitation to relevant rights.